



CIE DU MYSTÈRE BOUFFE
TRETEAUX 17^{ème} édition
FESTIVAL ITINÉRANT DES ARÈNES DE MONTMARTRE
NOMADES

**Charte des spectacles diffusés dans le cadre des
Scènes ouvertes – 26 au 28 août 2016**

- 1/ Les spectacles diffusés se joueront sur tréteaux en bois de 4 mètres sur 3 mètres et de 80cm de hauteur (Place Ste Marthe – 10^{ème} arrondissement). Chaque spectacle doit donc pouvoir être joué sur ces plateaux. Le Mystère Bouffe mettra également à disposition 80 chaises pour le public et une loge pour les artistes.
- 2/ La sélection des spectacles programmés est faite par l'organisateur.
- 3/ Une toile de fond est fournie par l'Organisateur ; les décors des spectacles doivent être succincts voire minimalistes. Temps de montage et de démontage : 10 min maximum.
- 4/ L'Organisateur met à disposition pour seul éclairage une rampe de lumière. Le spectacle ne doit donc pas comporter d'éclairage plus précis que celui fournit par une rampe.
- 5/ L'Organisateur mettra au service des compagnies un coordinateur des Scènes Ouvertes.
- 6/ Le spectacle doit être de courte durée : 40 minutes maximum.
- 7/ Prix des places : les représentations Place Sainte Marthe sont libres d'accès. Aucune billetterie d'aucune sorte ne saurait être appliquée ni par la Compagnie du Mystère Bouffe ni par les autres compagnies.
- 8/ Rémunération : En aucun cas, la Compagnie du Mystère Bouffe ne versera de rémunération ou de défraiements quelconques aux compagnies et artistes des Scènes Ouvertes. Il est cependant autorisé de faire passer le chapeau dans le public.
- 9/ Communication : Le plan de communication est assuré par la Compagnie du Mystère Bouffe (700 dossiers de presse envoyés par mail à la presse hebdomadaire, quotidienne, mensuelle, journaux gratuits, radios et télé ; **1.200 affiches** dans Paris et proche banlieue, impression et distribution de **25.000 tracts** ; **1.000 programmes** des Scènes Ouvertes, imprimés par la Mairie du 10^{ème} en N&B/A4, sont distribués dans le quartier).
- 10/ Il est de la responsabilité des compagnies de s'acquitter des droits d'auteurs.
- 11/ Le premier spectacle commence à 18h30 et le dernier doit se terminer à 21h30 à la Place Ste Marthe.